

Procédure pour les lauréats ne pouvant être présents à la cérémonie

Option 1 :

Le candidat peut se rendre au secrétariat.

- Il doit se munir d'une pièce d'identité en cours de validité.
- Horaire d'ouverture du secrétariat tous les jours de 9h00 à 16h30 sauf le mercredi.

Option 2 :

Le candidat ne peut se rendre lui-même au lycée et mandate une autre personne pour retirer le diplôme :

- Le candidat doit formuler par écrit sa demande de retrait de diplôme en désignant nominativement une personne.
- Le candidat doit fournir à la personne une copie de sa pièce d'identité en cours de validité.
- La personne désignée doit se présenter avec la demande écrite, la copie de la pièce d'identité du candidat ainsi que sa propre pièce d'identité en cours de validité.

Option 3 :

Les deux options proposées ne vous conviennent pas. Il vous faut alors adresser votre demande par mail à l'adresse suivante :

ce.0790964u@ac-poitiers.fr

Dans votre message, indiquez :

- Le diplôme obtenu
- Votre adresse postale complète (rue, lieu-dit, code postal et ville)
- Votre numéro de téléphone.

Transmettre en pièce jointe la copie de votre pièce d'identité en cours de validité.

Le secrétariat vous transmettra votre diplôme par lettre recommandée avec accusé de réception à votre adresse. En cas d'absence vous devrez retirer le courrier auprès de votre bureau de Poste.